



Mission Transitions-nature en ville et politique cyclable

Décision n° 2024-358

Objet : Convention de prêt de matériel l'association Sceaux Smart pour le programme « Venez vivre l'expérience the Week »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association Sceaux smart a été lauréate pour le projet « Venez vivre l'expérience the Week »,

Considérant que la Ville a financé une enceinte et un vidéoprojecteur afin que les membres de Sceaux Smart puissent mettre à bien ce projet,

APPROUVE la convention de prêt de matériel à l'association Sceaux Smart située au 10 rue Gaston Lévy, 92330 SCEAUX dans le cadre de la quatrième édition du budget participatif de la Ville dédiée à la transition écologique.

DECIDE de la signer.

PRECISE que le prêt est d'une durée d'un an.

Fait à Sceaux, le 29 novembre 2024





Philippe LAURENT